

Cette affiche ne doit pas être recouverte avant le **22 DECEMBRE 2007**



DIRECTION DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'EQUIPEMENT

PRÉFECTURE DE SEINE-SAINT-DENIS
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT

PRÉFECTURE DE SEINE-ET-MARNE
DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTÉRIELLES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES Relatives au projet de liaison ferroviaire Charles-de-Gaulle Express

En exécution d'un arrêté conjoint de Messieurs les préfets de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne, vont être ouvertes **du lundi 19 novembre 2007 au vendredi 21 décembre 2007 inclus**, les enquêtes publiques conjointes relatives au projet de liaison ferroviaire directe Charles-de-Gaulle Express entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle (gare CDG 2), dossier déposé par l'Etat (Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, MEDAD), maître d'ouvrage, représenté par la direction régionale de l'équipement d'Île-de-France (DREIF).

Ces enquêtes conjointes portent

- sur la déclaration d'utilité publique de l'opération, en application de l'article L. 11-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- conformément aux dispositions de l'article L. 123-16 du code de l'urbanisme :

- sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Paris (75),
- sur la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols du Bourget (93),
- sur la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de Tremblay-en-France (93),
- sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Mitry-Mory (77) ;

sur les ouvrages et travaux réalisés au titre de la rubrique 9 (voies ferrées) de l'annexe I à l'article R. 123-1 du code de l'environnement relatif aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.

Ces enquêtes se dérouleront sur le territoire des communes de Paris (10^{ème} et 18^{ème} arrondissements), Saint-Denis, Aubervilliers, La Courneuve, Drancy, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois, Sevran, Villepinte, Tremblay-en-France, Villeparisis, Mitry-Mory et Le Mesnil-Amelot et dans les services des préfetures de Paris (site Daumesnil), de Seine-Saint-Denis (préfecture de Bobigny et sous-préfectures de Saint-Denis et du Raincy) et de Seine-et-Marne (sous-préfectures de Meaux et de Torcy).

Les différents documents composant le dossier d'enquêtes seront mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et produire, s'il y a lieu, ses observations aux lieux, jours et heures ci-après :

- À Paris**
 - à la mairie du 10^{ème} arrondissement de Paris
72 rue du Faubourg Saint-Martin
- les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h00
- les jeudis de 8h30 à 19h30
 - à la mairie du 18^{ème} arrondissement de Paris
place Jules Joffrin
- les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h00
- les vendredis de 8h30 à 19h30
 - à la préfecture de Paris
direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement - bureau de l'urbanisme
50 avenue Daumesnil - 75012 Paris
- du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00
- les vendredis de 9h00 à 16h00
 - Département de Seine-Saint-Denis**
 - à la mairie de Saint-Denis (93200)
2 place du Caquet
- le lundi de 9h30 à 17h30
- du mardi au vendredi de 8h30 à 17h30
- le samedi de 8h30 à 12h00
 - à la mairie d'Aubervilliers (93300)
31-33 rue de la Commune de Paris
- du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
- le samedi de 8h30 à 12h00
 - à la mairie de La Courneuve (93120)
58 avenue Gabriel Péri
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00
- le samedi de 8h30 à 12h00
 - à la mairie de Drancy (93700)
place de l'Hôtel-de-Ville
- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
- le samedi de 9h00 à 12h00
 - à la mairie du Bourget (93350)
65, avenue de la Division Leclerc
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h00 à 17h00
- le samedi de 8h30 à 11h45
 - à la mairie du Blanc-Mesnil (93150)
place Gabriel Péri
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
- le samedi de 9h00 à 12h00
 - à la mairie d'Aulnay-sous-Bois (93600)
place de l'Hôtel-de-Ville
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
- le samedi de 8h30 à 12h30
 - à la mairie de Sevran (93270)
5 rue Roger Le Maner
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h00 à 18h00
- le samedi de 9h00 à 12h00
 - à la mairie de Villepinte (93420)
16 avenue Paul Vaillant Couturier
- les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 8h30 à 12h00
- les mardis et jeudis de 13h00 à 17h15
 - à la mairie de Tremblay-en-France (93290)
18 boulevard de l'Hôtel-de-Ville
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h00 à 17h00
- le samedi de 8h30 à 12h00
 - à la préfecture de Seine-Saint-Denis
1 Esplanade Jean Moulin 93007 BOBIGNY
- du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30
- le vendredi de 8h30 à 15h30
- Département de Seine-et-Marne**
 - à la sous-préfecture de Saint-Denis (93200)
28-30 bd de la Commune de Paris
- du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00
et de 13h00 à 17h00
- le vendredi de 9h00 à 12h00
et de 13h00 à 18h00
 - à la sous-préfecture du Raincy (93340)
6, allée de l'Eglise
- du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00
 - à la mairie de Mesnil-Amelot (77990)
2 rue du Chapeau
- du lundi au vendredi de 10h30 à 12h00
et de 16h30 à 18h00
 - à la mairie de Villeparisis (77270)
32 rue de Ruzé
- les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 18h00
- le jeudi de 13h30 à 18h00
- le samedi de 8h30 à 12h00
 - à la sous-préfecture de Meaux (77100)
27 place de l'Europe
- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 11h30
et de 14h00 à 16h00
 - à la sous-préfecture de Torcy (77200)
7 rue Gérard Philipe
- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 16h00

Ces enquêtes sont conduites par une commission d'enquêtes ainsi constituée :

- Monsieur Yves EGAL, ingénieur conseil en écologie urbaine, président de la commission ;
- Madame Isabelle DUTAILLY, consultante, membre titulaire ;
- Monsieur Jacky HAZAN, expert géomètre DPLG et ingénieur ESGT, membre titulaire ;
- Monsieur Jean-Yves TAILLÉ, ingénieur civil des Ponts et Chaussées, membre suppléant.

Le siège des enquêtes est fixé à la préfecture de Paris (Direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement, bureau de l'urbanisme, 50 avenue Daumesnil, 75012 Paris).

Les observations du public, adressées par correspondance à la commission d'enquêtes, seront envoyées à cette adresse et annexées aux registres d'enquêtes ouverts à la préfecture de Paris. Le dossier d'enquêtes publiques est également consultable sur le site www.cdgequipement.gouv.fr. Les observations du public peuvent être déposées sur ce site dans la rubrique dédiée aux enquêtes publiques, à l'adresse de la commission d'enquête.

La commission d'enquêtes se tiendra à la disposition du public aux dates et lieux indiqués dans le tableau suivant :

DATES	HORAIRES	LIEU : Mairies de :	DATES	HORAIRES	LIEU : Mairies de :
Lundi 19 nov. 2007	9 h 00 - 12 h 00	Saint-Denis	Samedi 8 déc. 2007	9 h 00 - 12 h 00	Tremblay-en-France
Mercredi 21 nov. 2007	14 h 00 - 17 h 00	Tremblay-en-France	Lundi 10 déc. 2007	16 h 30 - 18 h 00	Le Mesnil-Amelot
Vendredi 23 nov. 2007	14 h 00 - 17 h 00	Drancy	Mardi 11 déc. 2007	14 h 00 - 17 h 00	Villepinte
Mercredi 28 nov. 2007	14 h 00 - 17 h 00	Mitry-Mory	Jeudi 13 déc. 2007	9 h 00 - 12 h 00	Aulnay-sous-Bois
Jeudi 29 nov. 2007	16 h 30 - 19 h 30	18 ^{ème} arrdt de Paris	samedi 15 déc. 2007	9 h 00 - 12 h 00	Villeparisis
Vendredi 30 nov. 2007	14 h 00 - 17 h 00	Sevran	Lundi 17 déc. 2007	14 h 00 - 17 h 00	Le Blanc-Mesnil
Lundi 3 déc. 2007	10 h 00 - 13 h 00	10 ^{ème} arrdt de Paris	Mardi 18 déc. 2007	9 h 00 - 12 h 00	Mitry-Mory
Mardi 4 déc. 2007	14 h 00 - 17 h 00	La Courneuve	Vendredi 21 déc. 2007	14 h 00 - 17 h 00	Le Bourget
Mercredi 5 déc. 2007	10 h 00 - 13 h 00	Aubervilliers			

La commission d'enquêtes transmettra, dans un délai minimum d'un mois, à compter de la date de clôture des enquêtes et au maximum 6 mois après l'ouverture de celles-ci, les dossiers, ses rapports et ses conclusions au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Une copie des rapports de la commission d'enquêtes sera déposée dans chaque lieu d'enquêtes pour y être tenue à la disposition du public pendant un an. Toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la préfecture de Paris (direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement - bureau de l'urbanisme - 50 avenue Daumesnil 75012 Paris).